

PLUi UN PROJET DE TERRITOIRE



LA DÉMARCHE DE PROJET

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) formalisera les intentions d'aménagement et de développement d'un territoire regroupant 12 communes et ce pour les quinze prochaines années. Prospectif et partagé, le PLUi, lancé en juillet 2016, deviendra le document d'urbanisme de référence pour l'ensemble de ce territoire.



HABITAT



MOBILITÉ



COMMERCES
ET SERVICES



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PATRIMOINE



ÉQUIPEMENTS

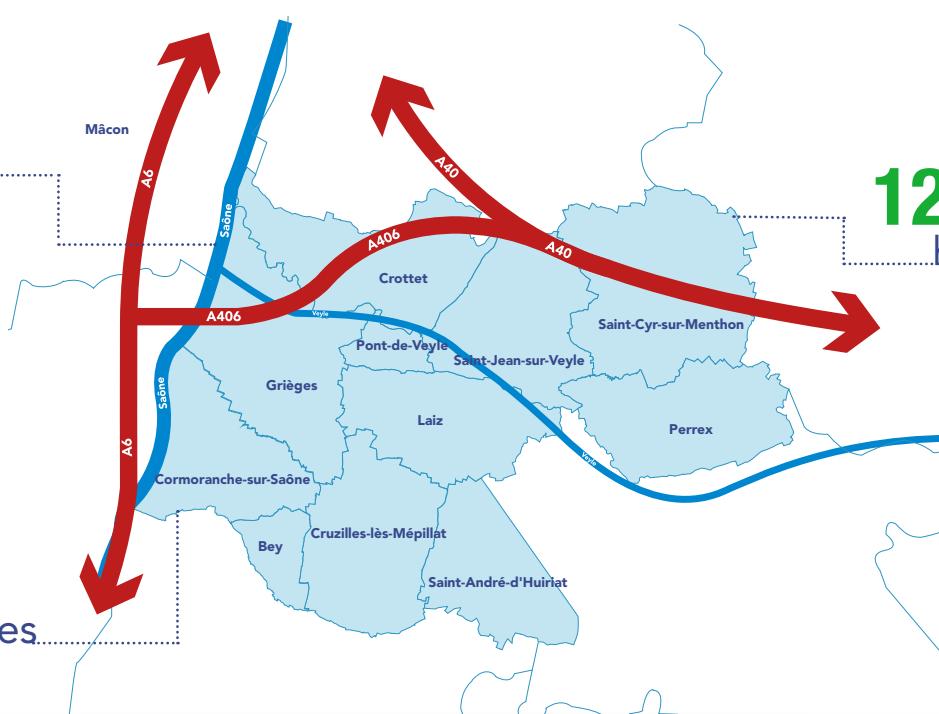


TOURISME

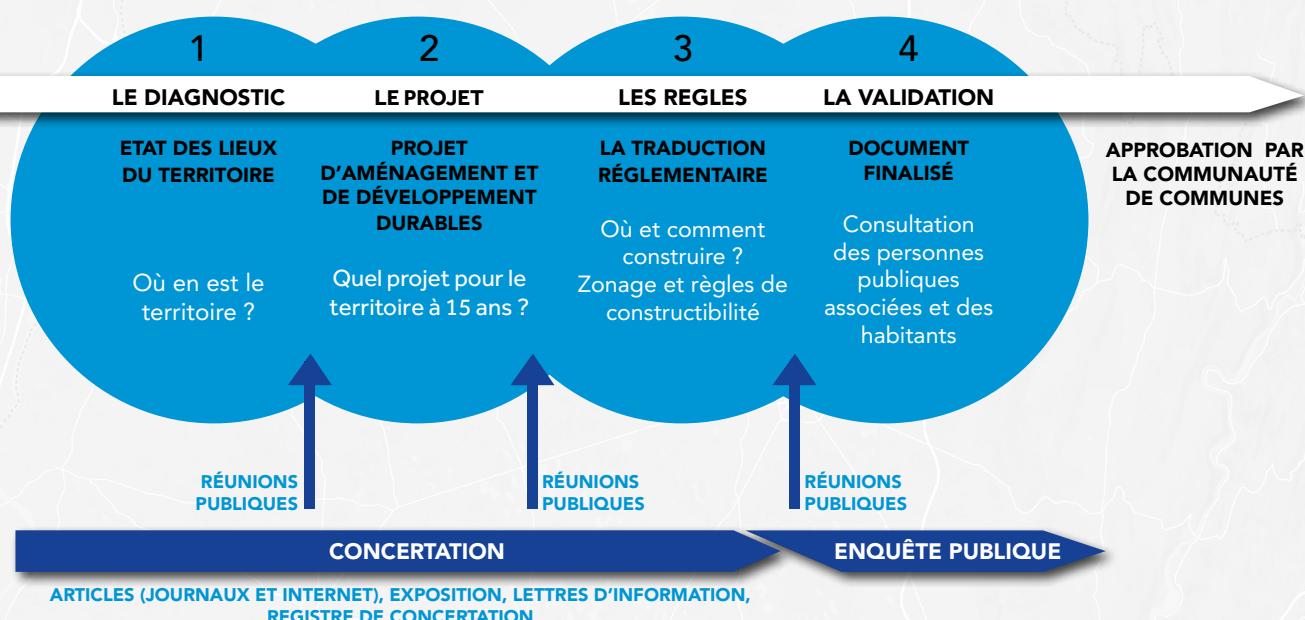
14 000
habitants

12 000
hectares

12 communes



4 ÉTAPES INCONTOURNABLES



UNE LARGE PÉRIODE DE CONCERTATION

Les habitants de la Communauté de communes seront informés, tout au long de la procédure, sur le déroulé et le contenu de l'étude. Plusieurs actions ont été prévues dans ce sens notamment :



Des réunions publiques, aux moments clés de la démarche.



Des articles sur différents supports d'information (Communauté de communes, presse, etc.).



Un bulletin d'information publié à chaque étape clé.



Un registre d'observations accessible au public pendant toute la procédure, au siège de la Communauté de communes.



Une exposition itinérante, dans les communes, qui débutera en décembre 2016.

Ces différents outils vous permettront de vous exprimer sur le projet PLUi et de participer, par vos remarques, à l'élaboration de ce projet de territoire.